



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ARTICLES L. 6353-1 A 6353-2 DU CODE DU TRAVAIL

### Entre :

EPIONE FORMATIONS

352 Chemin de la Nartassière 06370 MOUANS SARTOUX

Siret 947 904 983 000 14

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° DA

93061041906 Représenté par Sara VALABREGUE, Présidente

### Et

### Article 1. OBJET

En exécution du présent contrat, EPIONE FORMATIONS s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« FORMATION ACUPUNCTURE / ACUPRESSION  
BASES FONDAMENTALES EN GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE »

### Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

#### 1/ L'action de formation entre dans la catégorie des actions ;

- ✓ Action de préformation et de préparation à la vie professionnelle pour toute personne sans qualification et sans contrat de travail ;
- ✓ Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ;
- ✓ Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances des travailleurs ;
- ✓ Action de promotion professionnelle des travailleurs ;
- ✓ Action de prévention pour des salariés ;
- ✓ Action de conversion pour des salariés ou travailleurs non-salariés ;
- ✓ Action de qualification pour des travailleurs ;
- ✓ Action de formation relative à la radioprotection des professionnels exposés ;
- ✓ Action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française
- ✓ Action de formation relative à l'économie et à la gestion de l'entreprise pour des salariés ;



✓ Action de formation relative à l'intéressement, à la participation et aux dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié ;

✓ Perfectionnement des connaissances

✓ **Acquisition des connaissances**

✓ Bilan des compétences

✓ Action d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (agricoles, artisanales, commerciales ou libérales) exerçant ou non une activité prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Cette formation vise à proposer aux sage-femmes (ou professionnels de santé travaillant en maternité) une formation pratique en acupuncture et acupression ; pour celles et ceux qui veulent avant tout pouvoir démarrer une pratique clinique.

Ou pour des sage-femmes souhaitant préparer l'intégration du diplôme inter-universitaire d'acupuncture obstétricale.

**Les objectifs sont :**

- Comprendre les bases fondamentales de la MTC (médecine traditionnelle Chinoise).
- Découvrir la pratique de l'acupuncture et/ou de l'acupression.
- Être capable de localiser un méridien et les principaux points d'acupuncture.
- Comprendre l'intérêt médical de l'utilisation de l'acupuncture, notamment en gynécologie et obstétrique. Pour qui ? Pour quelles pathologies ?
- Comprendre les bases fondamentales de la MTC (médecine traditionnelle Chinoise) en obstétrique.
- Pouvoir, à l'issue de la formation, réaliser un geste de puncture, réaliser un protocole de traitement dans de nombreuses situations cliniques rencontrées en maternité et salle de naissance.

**La durée de la formation est de 4 jours soit 31 heures en présentiel :**

- Enseignement théorique = 20 heures
- Formation pratique = 11 heures

En amont de la formation il sera proposé au stagiaire de préparer un cas clinique que nous analyserons lors de la partie pratique. Les participants reçoivent avant la formation le diaporama de l'enseignement théorique.



À l'issue de la formation le participant doit (**objectifs généraux et spécifiques**):

- Avoir acquis le geste de puncture et d'acupression.
- Avoir compris certaines bases fondamentales de la MTC générale et les applications en gynéco-obstétrique.
- Comprendre les mécanismes scientifiques de l'acupuncture et pouvoir expliquer simplement aux patients ou aux autres praticiens l'intérêt de la prise en charge par acupuncture, selon l'état actuel des connaissances scientifiques.
- Aborder la thématique du BiànZhèng (ou diagnostic en MTC), avoir des bases en énergétique chinoise.
- Être capable de mettre en application les protocoles étudiés lors de la formation.
- Connaître les points les plus utilisés en gynécologie et obstétrique. Savoir les repérer anatomiquement, et connaître leurs intérêts.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Cours théorique et transmission de savoir avec supports de formation type polycopié en version numérique et projection PPT du cours (méthode expositive)
- Animation participative qui consiste à questionner le participant pour l'amener à construire par lui-même son raisonnement et ainsi ses connaissances (méthode interrogative) - Méthode basée sur l'expérimentation pour favoriser l'intégration de nouvelles connaissances (méthode expérientielle)
- Mises en situation avec des cas clinique pratique par le formateur (méthode démonstrative) puis par les stagiaires qui reproduisent les gestes techniques sur un patient (méthode active)
- Exercices (filmés si souhaité) et débriefing constructif et bienveillant

### **Modalités d'évaluation de la formation :**



Avant la formation :  
QCM à remplir au démarrage de la formation.

Pendant la formation :

Évaluation théorique et pratique par le formateur tout au long de la formation et vérification des acquis à l'aide de cas cliniques , QCM , et Check liste de savoir faire.

Après la formation :

- Questionnaire de satisfaction à compléter en fin de formation
- Questionnaire pour appréciation du transfert des acquis en situation professionnelle (évaluation à froid)

- ✓ Un questionnaire sera planifié à 3 mois de la fin de la formation pour faire un bilan à froid avec l'entreprise

Sanction remise aux stagiaires à l'issue de la formation :

- ✓ Attestation de formation

Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Type de formation :

- ✓ **Présentiel**

### **Moyen de contrôle de l'assiduité :**

feuille d'émargement

### **Article 3. PRE-REQUIS :**

Diplôme de sage-femme ou équivalent.  
Diplôme en médecine ou équivalent.

### **Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION**

- ✓ L'action de formation aura lieu sur 4 jours : **cf. dates du site internet**



✓ Horaires :

J1 : 8H45 -12H30 pause déjeuner 13H30-18H00

J2 : 9H-12H30H pause déjeuner 13H30-18H00

J3 : 9H-12H30 pause déjeuner 13H30- 17H30

J4 : 9H-12H30 pause déjeuner 13H30- 17H30

✓ Lieu : Intra-entreprise , ou sur site (Pôle santé de la Nartassière  
352 ch de la NARTASSIERE 06370 Mouans Sartoux)

#### Article 5. NOMS & PRENOMS TITRES ET QUALITES FORMATEUR

MME RODA Bénédicte, sage-femme acupunctrice.  
DIU d'acupuncture obstétricale.  
Formatrice chez Epione Formations.

#### Article 6. NOMS & PRENOMS TITRES ET QUALITES DES STAGIAIRES

NOM	PRENOM	TITRE
1		Sage-femme
2		Sage-femme
3		Sage-femme
4		Sage-femme
5		Sage-femme
6		Sage-femme



## Article 6. DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, l'entreprise a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La formation lui sera entièrement remboursée. Le cas échéant, EPIONE FORMATIONS retiendra 25% du coût total de la formation concernée.

## Article 7. DISPOSITIONS FINANCIERES

**Le prix de l'action de formation est fixé à : 1260€ par stagiaire.**

Dont éventuels frais (déplacement, inscription, autre...) : 0€

L'entreprise s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes

- ✓ Un chèque d'acompte ou un VIREMENT d'une teneur de 30% du coût total de la formation sera remis à EPIONE FORMATIONS au moment de la signature de la présente convention.
- ✓ Le paiement du solde, à la charge de l'entreprise, est dû au 1<sup>er</sup> jour de la session de formation.

## Article 8. INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par l'entreprise pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- ✓ Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis ;
- ✓ Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, à hauteur de 75 % du coût restant.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.



## Article 9. LITIGE EVENTUEL

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à MOUANS SARTOUX le

<p>Pour l'établissement : Précédé de la mention « Lu &amp; Approuvé » » et signature du représentant</p>	<p>EPIONE FORMATION Précédé de la mention « Lu &amp; Approuvé » <b>Lu et approuvé</b>  21 AVRIL 2017 EPIONE FORMATIONS 352 chemin de la Nartassière 06 370 Mouans Sartoux epioneformations.france@gmail.com Tél. 06 59 05 22 86 NDA 93061041906 SIRET 947 904 983 00014</p>
--	--

Saisissez du texte ici